

PLAN LOCAL D'URBANISME
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES

COMMUNE D'ASNELLES

Réunion publique

16 Novembre 2017



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Diagnostic de territoire



LES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

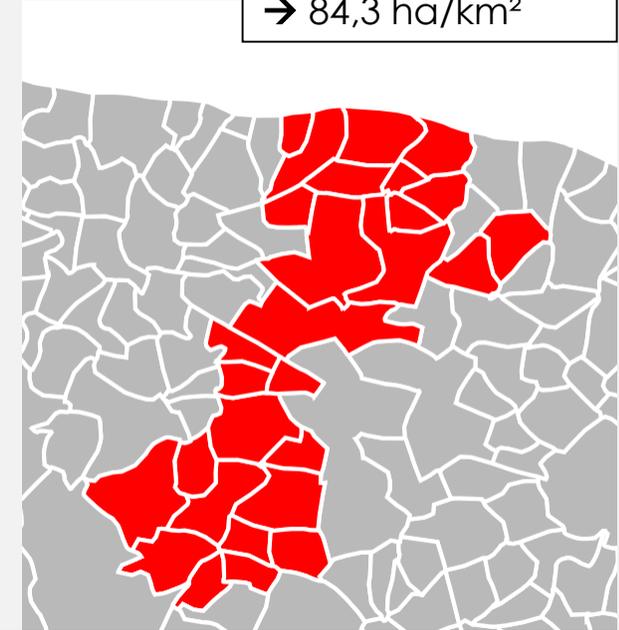
LE CONTEXTE TERRITORIAL

→ 197 km²
→ 16 818 habitants
→ 84,3 ha/km²

Asnelles :
. 602 habitants
en 2016
. 252 hectares

Communauté de communes :
Seulles Terre et Mer

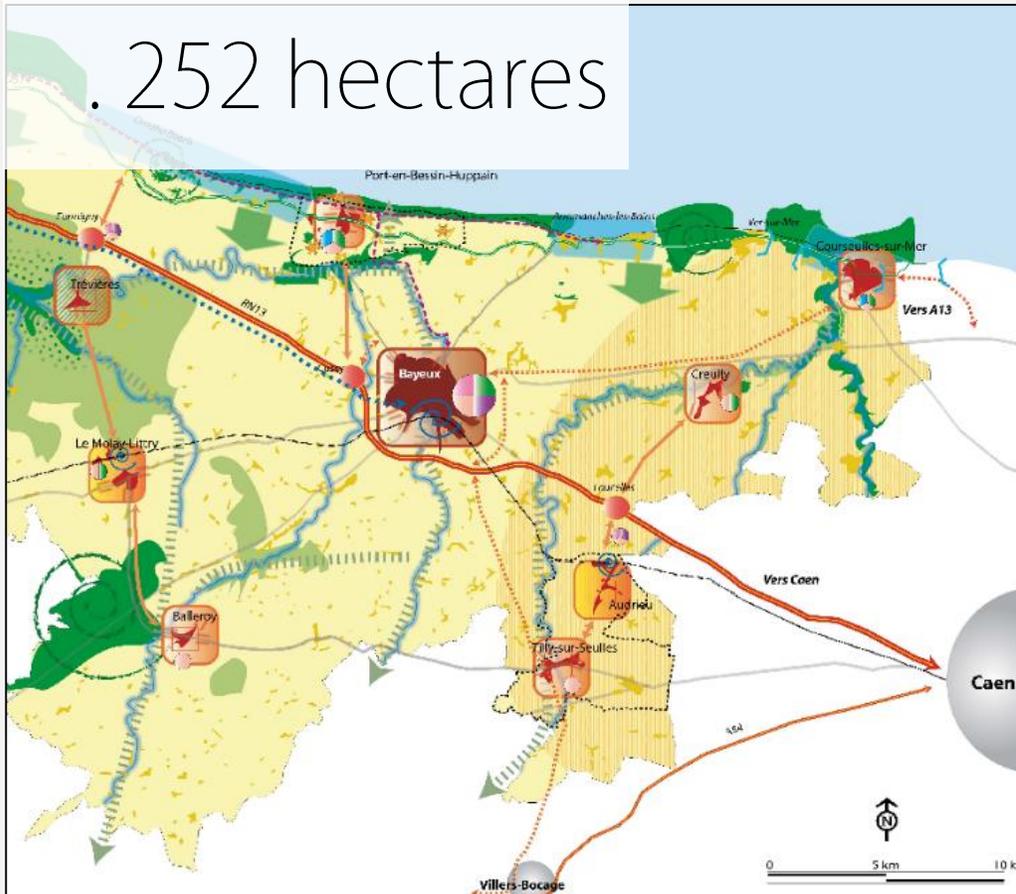
Le Schéma de
Cohérence Territoriale
(SCoT) du Bessin



Plusieurs enjeux structurants en termes de composition urbain ont été identifiés et devront être traités dans le cadre du travail d'élaboration du P.L.U. :

- maintenir et développer le commerce de proximité,
- maintenir et développer l'offre touristique, notamment les équipements,
- maintenir et développer l'offre de services sur la commune.

Il impose une densité minimale brute pour toute opération d'aménagement.



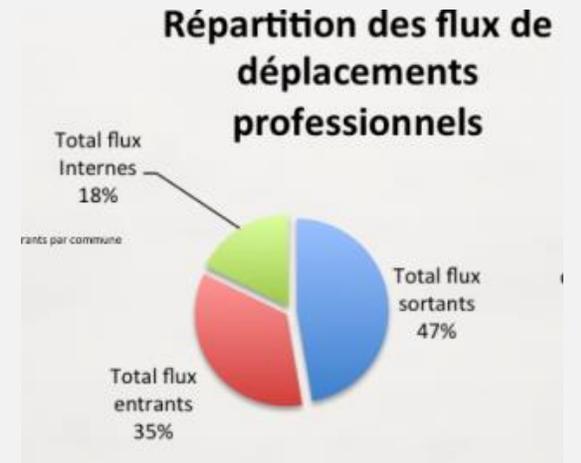
LE CONTEXTE TERRITORIAL

AVANTAGES

- Une commune littorale à fort attrait touristique
- Une situation géographique privilégiée entre Bayeux et Caen
- Asnelles est un pôle de proximité

MOBILITÉS / DÉPLACEMENTS

- 192 actifs sur la commune (recensement 2012)
- Des flux sortants majoritaires (47%)
- Un territoire dans l'attraction caennaise (25 % des flux sortants vont vers Caen)
- 18 % de flux internes



- Deux lignes sur la commune : 74 et 174 (scolaire)
- Une offre TC inadaptée aux besoins des actifs (fréquence faible)
- 1 h 30 de trajet pour le centre de Caen contre 40 minutes en voiture (avec un coût plus élevé)
- 35 min pour Bayeux (25 minutes en voiture)
- Trois arrêts sur la commune (facilement accessibles)

Ligne 74 COURSEULLES-SUR-MER ▶ BAYEUX

HORAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2023 AU 09 JUILLET 2024 INCLUS

JOURS DE CIRCULATION	Ligne 74 (1h)	Ligne 74 (2h)	Ligne 74 (3h)	Ligne 74 (4h)	SAISON	Ligne 74 (5h)	SAISON	Ligne 74 (6h)	Ligne 74 (7h)	Ligne 74 (8h)
COURSEULLES-SUR-MER										
le combatant	07:02	06:58	08:58	13:21	13:20	13:19	14:10	17:30		
le combattant	07:03	06:59	08:59	13:22	13:21	13:20	14:11	17:40		
place du pain	07:04	07:00	09:00	13:23	13:22	13:21	14:12	17:41		
château des minimes	07:06	07:02	09:02	13:24	13:23	13:22	14:14			
abbaye	07:08	07:04	09:04	13:27	13:25	13:24	14:15			
port	07:08	07:04	09:04	13:27	13:25	13:24	14:15	17:45		
église	07:15	07:11	09:11	13:31	13:29	13:27	14:18			
église	07:17	07:13	09:13	13:44	13:42	13:41	14:28			
ASNELLES										
église	07:17	07:13	09:13	13:44	13:42	13:41	14:28	17:56		
village des pins	07:30	07:26	09:26	14:20	14:18	14:17	15:04			
BAYEUX										
village des pins	07:40	07:36	09:36	14:30	14:28	14:27	15:14	18:22		
A.S.T.	07:40	07:36	09:36	14:30	14:28	14:27	15:14	18:23		

Bus en combinaison avec les trains à destination de Paris
Bus en combinaison avec les trains à destination de Caen

ARRÊTS : COURSEULLES-SUR-MER (le combatant, le combattant, place du pain, château des minimes, abbaye, port, église), ASNELLES (église), BAYEUX (village des pins, A.S.T.)

LES BUS NE SONT PAS RESPONSABLES DES ÉVENTUELS RETARDS.

- Un grand réseau de liaisons douces



MOBILITÉS / DÉPLACEMENTS

AVANTAGES

- Une commune principalement irriguée par la RD 514
- Une mobilité professionnelle interne importante et sortante vers Caen
- De nombreuses liaisons douces et semi-douces sur la commune
- La véloroute départementale qui s'arrête à Asnelles et qui sera prolongée vers l'Est
- Des itinéraires de promenades clairement identifiés

INCONVENIENTS

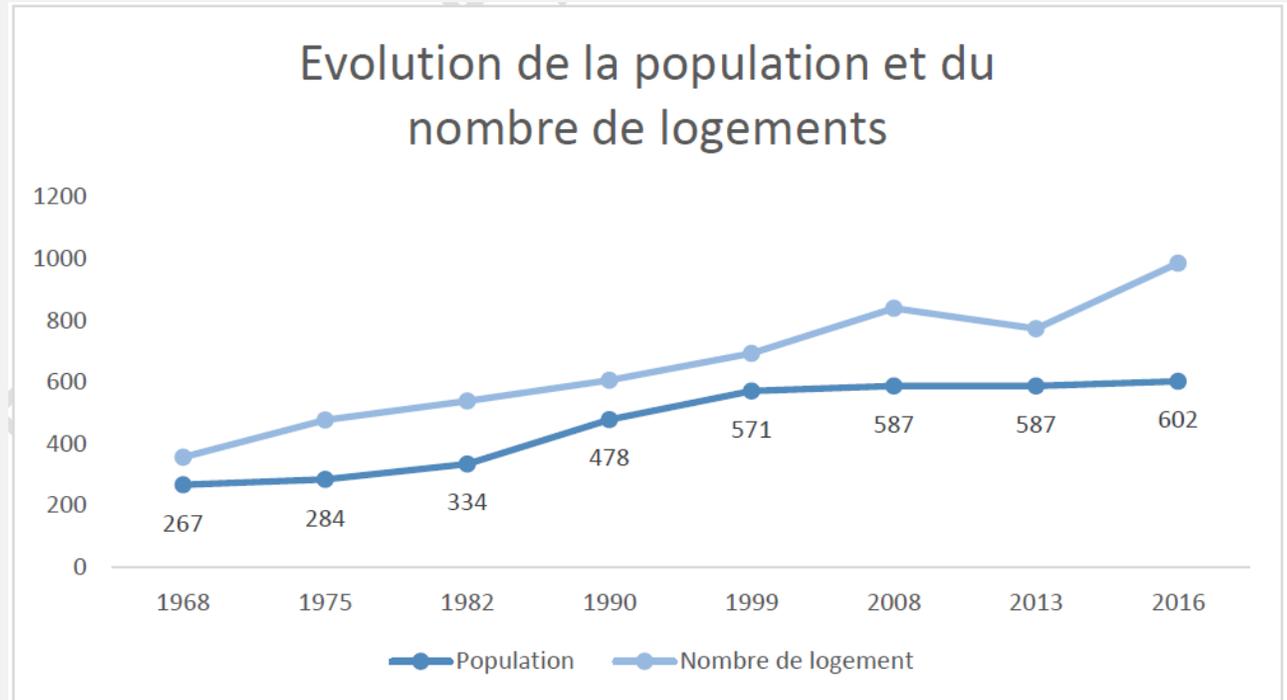
- La RD 514 qui crée une rupture Nord-Sud sur la commune et pose des problèmes de sécurisation des piétons
- Une desserte en transports en commun peu attractive avec des horaires qui ne correspondent pas à ceux des actifs
- Pas de borne pour véhicules électriques

POPULATION

. Augmentation de la population importante entre 1968 et 1999, puis stagnation jusqu'à 2016.

Précision :

- Les statistiques INSEE ne comptabilisent que les personnes domiciliées en résidence principale
- Or les « résidences secondaires » sur Asnelles ne cessent de croître



. Asnelles a un solde naturel faible

→ Phénomène de "vieillessement de la population"

. Augmentation des 60-74 ans (*en 2013, ils représentent 24,8% de la population*)

. Baisse des 15-59 ans (*en 2013, ils représentent 12,5% de la population*)

. La population active représente plus de la moitié de la population communale

. Près des $\frac{3}{4}$ des actifs de la commune travaillent en dehors d'Asnelles, ce qui crée une forte dépendance à la voiture.

POPULATION

AVANTAGES

- Un solde migratoire en croissance depuis 1999 assurant un renouvellement constant de la population
- Une population active en nombre (+ de 80% de la population ayant un emploi salarié)
- Une croissance du nombre d'emplois sur la commune

INCONVENIENTS

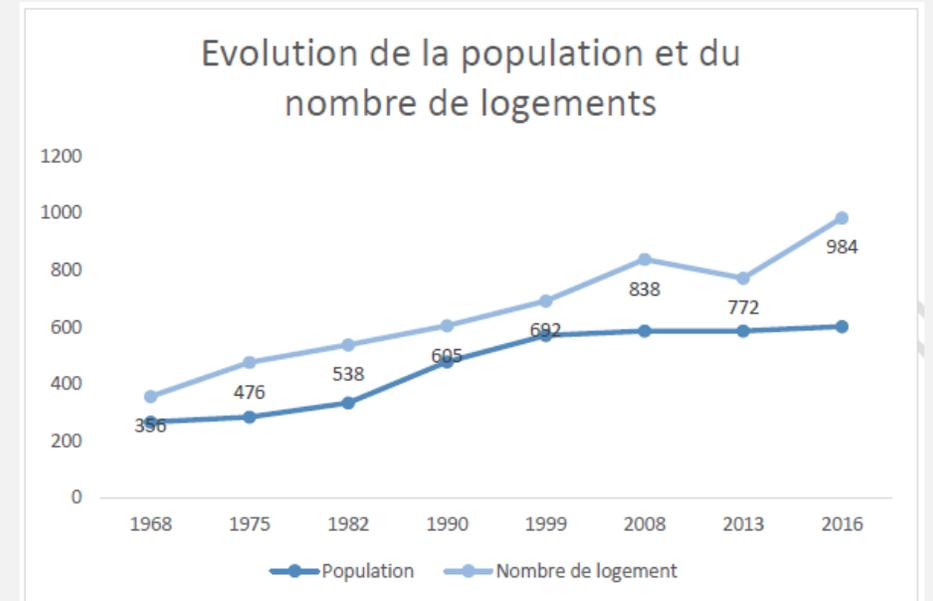
- Une croissance de population modérée depuis 2007
- Un solde naturel faible sur la commune
- Un nombre de personnes par ménage moyen relativement faible
- Une forte représentation de retraités sur la commune, marquant le vieillissement de la commune.

LOGEMENT

. Le parc de logements de la commune d'Asnelles n'a cessé d'augmenter depuis 1968
. 984 logements en 2016.

Précision :

- Selon l'INSEE, entre l'année 2008 et l'année 2013, disparition de 66 logements sur la commune.
- Cependant, la commune n'a instruit aucun permis de démolir sur cette période.



. En 2013, 63% de résidences secondaires (dont PRL) dans le parc de logement, contre 35% de résidences principales et 2% de logements vacants.

. Le parc de logements d'Asnelles est principalement composé de maisons.
. De plus, les résidences sont de grande taille : 40% des résidences ont 4 pièces ou plus

LOGEMENT

AVANTAGES

- Une évolution du parc de logements qui suit la croissance démographique
- Une faible part de logements vacants (2%) stable
- Une ancienneté d'emménagement qui reflète une pérennisation de l'habitat et un cadre de vie agréable
- Un parc de logements permettant l'accueil de jeunes enfants du fait de la taille des résidences principales
- Une augmentation du nombre d'appartements sur le territoire
- Des commerçants toute l'année
- Des commerces de proximité qui maintiennent la vie toute l'année sur la commune
- L'afflux touristique lié à l'attrait du site et aux capacités d'hébergement
- La diversité des activités touristiques, sportives, culturelles...

INCONVENIENTS

- Une représentation d'appartements faible mais en augmentation
- Un parc de logements mono-typé : surreprésentation de grandes maisons
- Un parc de logements composé de résidences secondaires (Taux important / au taux observé dans le département)
- Une offre de logements faible par rapport à la demande

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- . La commune d'Asnelles comptait, au 31 décembre 2014, 66 entreprises sur son territoire.
- . Près de 140 emplois sur la commune.

Asnelles compte de nombreux commerces de proximité participant à l'attractivité de la commune.



La commune d'Asnelles regroupe de nombreux logements touristiques de nature différente (gîtes, chambres d'hôtel, chambres d'hôtes, camping, résidences, PRL, ...)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AVANTAGES

- Des commerces et des services importants à proximité
- La moitié des entreprises âgées de plus de 6 ans démontrant une certaine viabilité
- Le nombre d'entreprises individuelles en croissance
- La centralité des activités économiques dans le bourg

INCONVENIENTS

- Faible représentation des professionnels de santé à Asnelles, mais la commune est desservie par des professionnels de santé des communes proches.

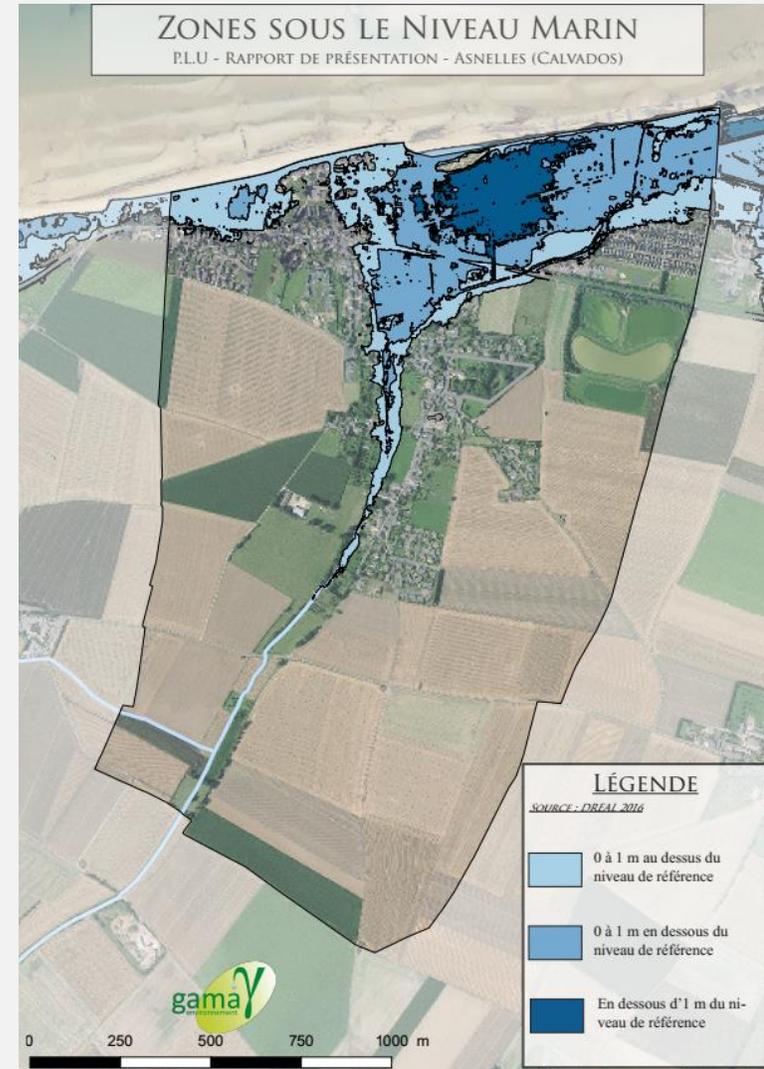
EQUIPEMENTS PUBLICS

AVANTAGES

- Des équipements publics existant dans de nombreux domaines
- Un tissu associatif riche
- Un système de distribution d'eau potable très performant
- L'assainissement par lagunage est performant et multifonctionnel (réservoir de biodiversité et support pédagogique)

ENVIRONNEMENT

- Un risque de submersion marine important
- Des zones sous le niveau marin (zone littorale Est en aval de la Gronde)
- Un risque accentué par :
 - Les apports de la Gronde, associés à des problèmes d'évacuation en cas de grandes marées
 - L'artificialisation du bord de mer qui fragilise le cordon dunaire
- Un PPRL mis en place et révisé en 2016 avec un règlement qui gèle les possibilités de construction sur la partie Nord-est du territoire
- Des moyens de lutte mis en place pour protéger les habitations : enrochements et sacs de sable (temporaire)
- Une présence d'eau à faible profondeur sur les abords de la Gronde

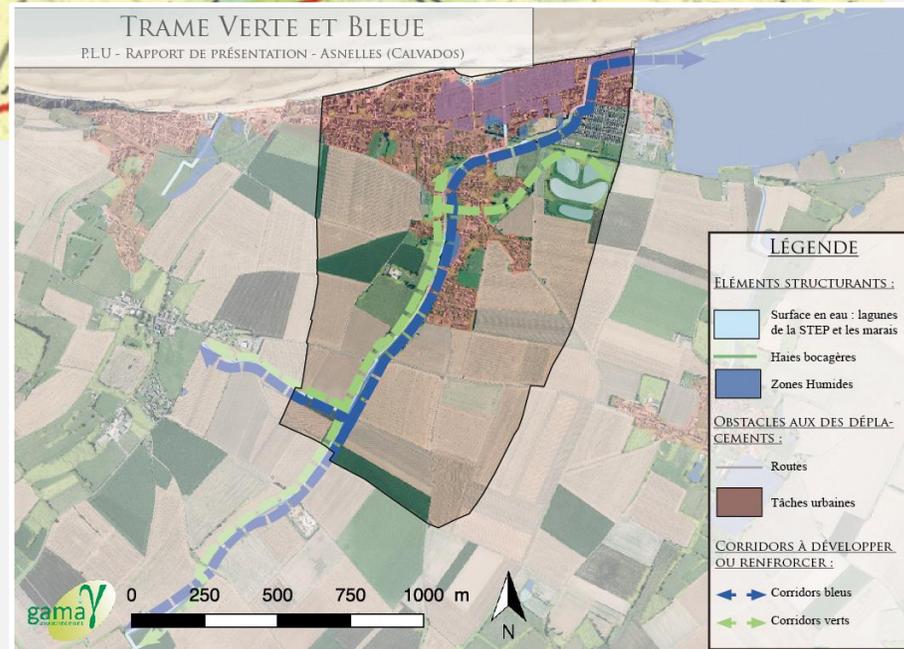
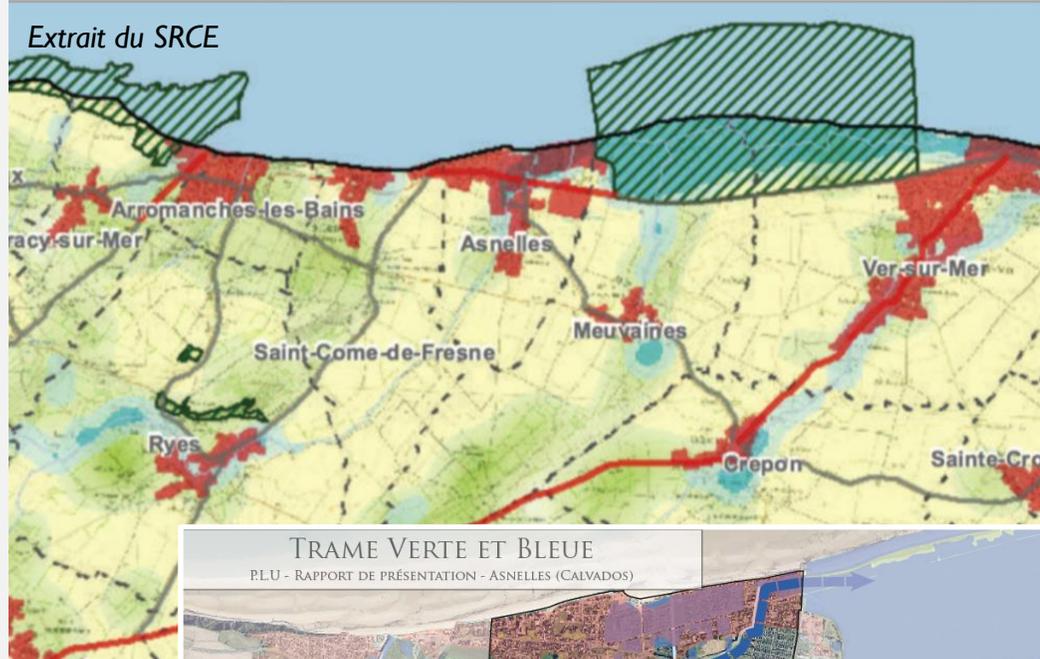


ENVIRONNEMENT

- Un patrimoine bâti post-guerre potentiellement énergivore (50 % du parc construit entre 1946 – 1990)
- Des constructions sur le littoral plus ou moins vétustes (60 % de logements secondaires)
- Une faible prise en compte du contexte bioclimatique (sauf sur l'habitat ancien)
- Une frange Ouest-Ouest-Sud de la commune face aux vents dominants, avec peu de protection, la frange littorale est aussi démunie face au vent marin



ENVIRONNEMENT



Une urbanisation de la partie littorale qui crée une coupure forte

Localement, une TVB constituée par :

- La trame bleue, structurée autour de la Gronde, des zones humides associées et en lien avec les marais et le littoral en aval
- La trame verte, résiduelle, formée par les prairies humides, les vergers et haies restantes sur les bords de Gronde

ENVIRONNEMENT

AVANTAGES

- Une Trame verte et bleue structurée autour de la Gronde.
- L'eau est une entité forte sur la commune avec la Gronde et la mer.
- Un climat océanique, doux, favorable à la limitation des consommations d'énergie.
- Un potentiel d'énergie renouvelable existant.
- De nombreuses zones humides qui permettent de lutter contre les inondations.

INCONVENIENTS

- Une Trame frange Ouest et Nord aux vents dominants et marins.
- Un patrimoine bâti absente sur les grandes cultures Est et Ouest du sud de la commune, mis à part les quelques restes de haies bocagères.
- Un espace littoral naturel abîmé, mais qui se maintient grâce aux actions menées par la Municipalité.
- Peu de prise en compte du contexte bioclimatique dans l'aménagement récent du territoire.
- Une exposition de la d'après-guerre et des résidences secondaires potentiellement énergivores.
- Existence de nombreux risques naturels.

PAYSAGES

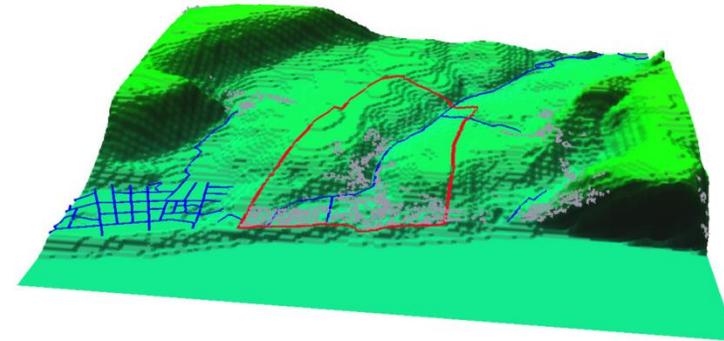
- Présence d'une « ceinture agricole » autour du bourg, et d'une « trame verte » autour de la gronde
- Un seul siège d'exploitation sur la commune, mais présence de nombreux exploitants



PAYSAGES

Un territoire littoral marqué par la vallée de la Gronde

VUE 3D DE LA TOPOGRAPHIE
PLU - RAPPORT DE PRÉSENTATION - ASNELLES (CALVADOS)



PAYSAGES

AVANTAGES

- Paysages riches avec le littoral, et en arrière-pays à la fois un paysage de bocage et un paysage ouvert de plaine.
- Un site classé sur la commune
- Une zone NATURA 2000 directive « Habitats » et une ZNIEFF type I « Marais de Ver/Meuvaines » en limite Est du territoire.

LE DOCUMENT DE P.A.D.D.

INTRODUCTION-QU'EST-CE-QUE LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES?

Portée juridique

L'article L 151-2 du Code de l'urbanisme stipule que les Plans Locaux d'Urbanisme comprennent « un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. »

L'article L 151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment les spécificités paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

A l'issue du diagnostic réalisé sur le territoire d'Asnelles, la commune s'est fixé une liste d'objectifs pour mener à bien sa politique de développement.

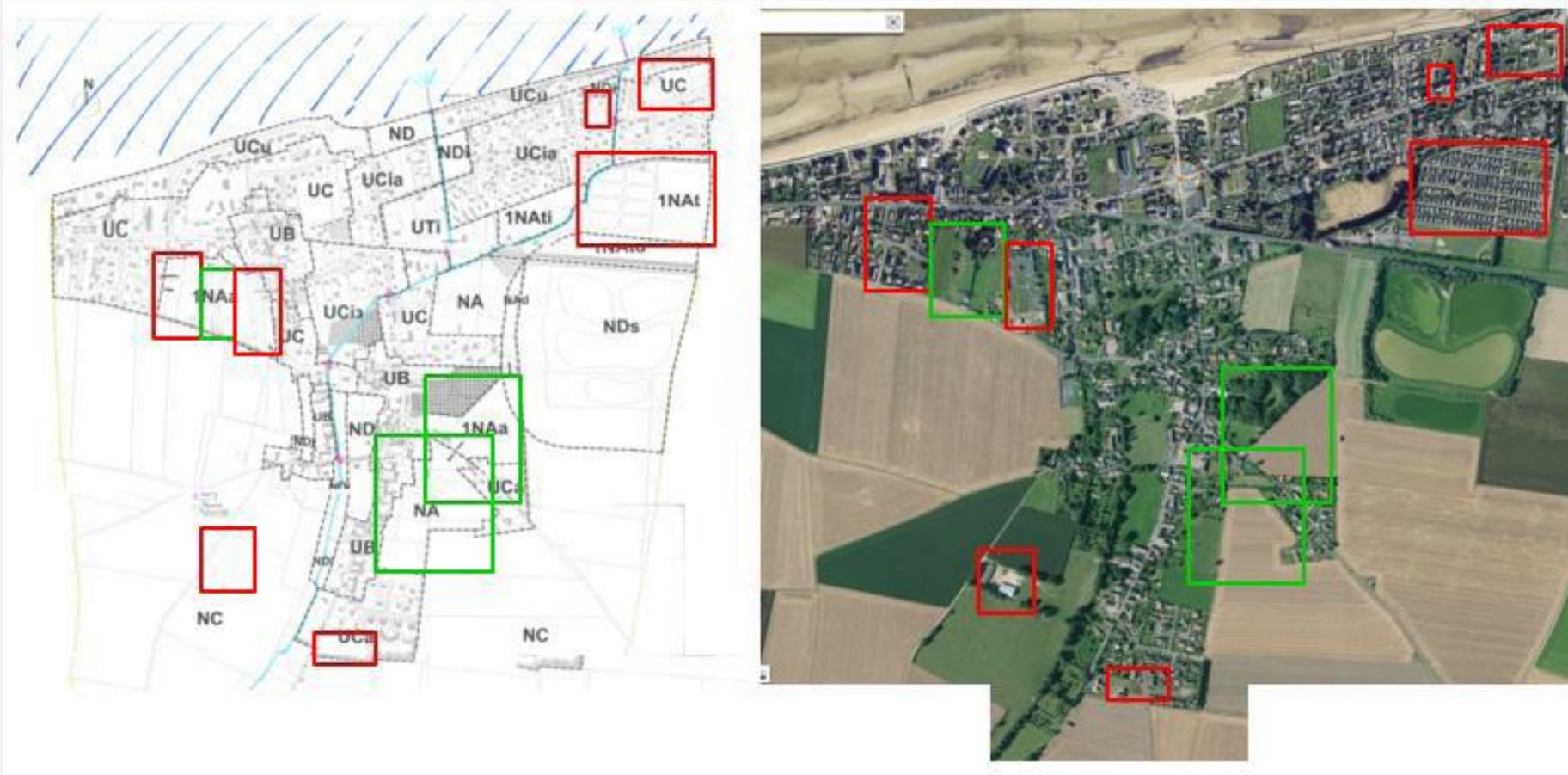
Ainsi les élus d'Asnelles souhaitent développer leur commune tout en s'attachant à protéger le patrimoine bâti existant et les paysages de la commune, en améliorant le cadre de vie des habitants afin de leur apporter plus de services.

Il s'agit donc pour le PADD d'afficher clairement les objectifs à atteindre :

- Asnelles, un bourg bien structuré : une organisation urbaine « compacte » à préserver.
 - Mobilité : gommer les nuisances routières et développer la mobilité douce
 - Population : maîtriser les dynamiques de croissance
 - Logement : envisager un développement urbain harmonieux et cohérent
 - Environnement bâti : assurer la protection et le développement des tissus urbains caractéristiques d'Asnelles
- Asnelles, une commune attractive à bien des égards
 - Economie : conforter et développer le caractère de « ville du court chemin » de la commune d'Asnelles
 - Equipements : conserver, développer et enrichir les équipements existants et à créer
 - Environnement : un environnement rare et de qualité à préserver et mettre en valeur
 - Paysage : assurer la préservation des éléments constitutifs du cadre de vie d'Asnelles

Ces objectifs découlent du travail d'observation et d'analyse qu'ont fait les élus dans la rédaction de leur diagnostic. Il faut rappeler ici les enjeux qui ont été dégagés, en fonction des thématiques étudiées.

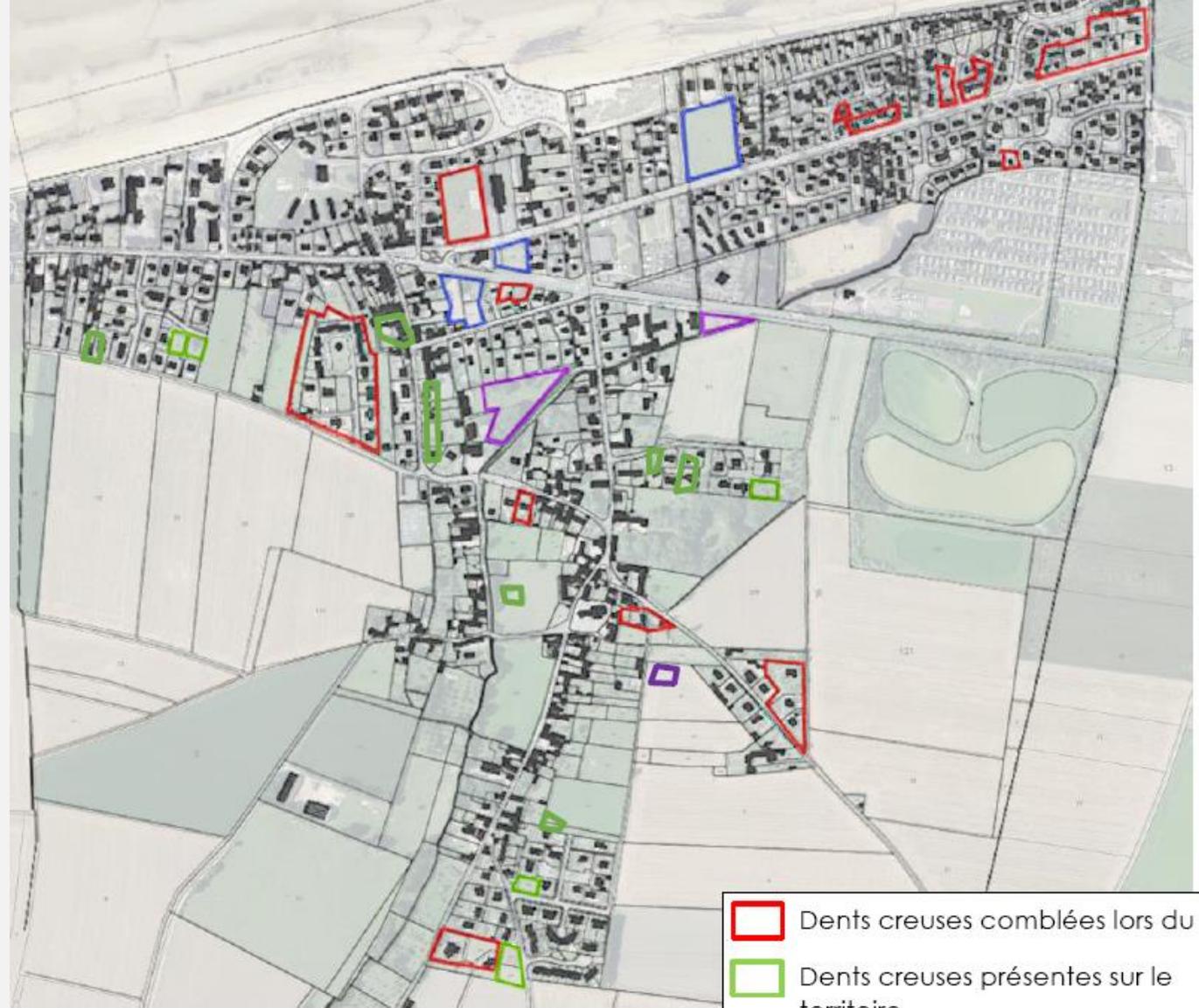
BILAN DU POS



- **Sont représentés en rouge les espaces consommés : notamment 4,1 ha vers de l'habitat individuel et 5,6 ha vers de la résidence de tourisme.**
- En vert, sont identifiés les espaces qui restent en réserve en dehors des zones inondables ; cela représente 7 ha en zone NA ou 1NAa.

DENTS CREUSES

- Ce travail de repérage ne s'est pas arrêté aux dents creuses qui seraient « immédiatement opérationnelles », mais également aux espaces libres moins évidents, mobilisables **dans l'absolu** pour accueillir du logement (parcelles ne disposant pas d'accès, espaces verts publics résiduels, grands terrains privés parfois enclavés, etc.).
- **Ce travail de repérage totalise 0,7 ha cumulés (hors dents creuses « inexploitable »)**

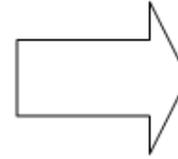


	Dents creuses comblées lors du POS
	Dents creuses présentes sur le territoire
	Dents creuses s'appuyant sur des terrains communaux
	Dents creuses inexploitable en raison des risques naturels et du P.P.R.L.

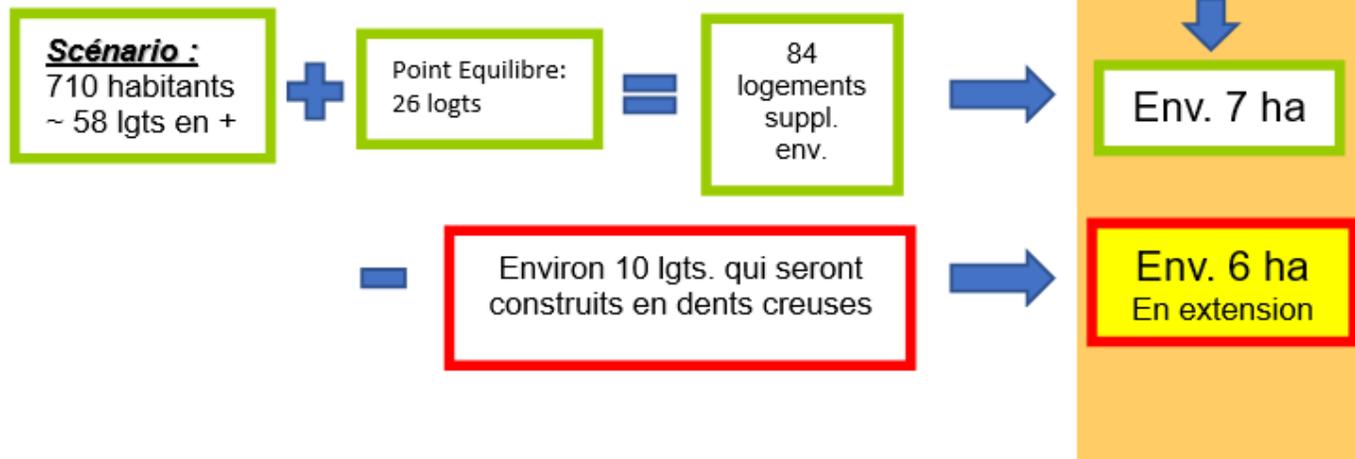
REFORMULATION SUITE À RÉFLEXION ENGAGÉE SUR L'ENTRÉE DE VILLE NORD/EST

Scénario :

Population supplémentaire 2017-2027 = 110 hab. env.
Nb pers. / lgts en 2030 = 1,9
Nombre de logements supplémentaires = ~ 58 logements



En 2027 :
710 habitants



**Besoins d'environ 6 ha selon les hypothèses de croissance 2027 et
le ratio retenu de 12 logts/ha**

(Ratio minimum défini par le SCoT du Bessin pour les communes du secteur littoral dont Asnelles fait partie)

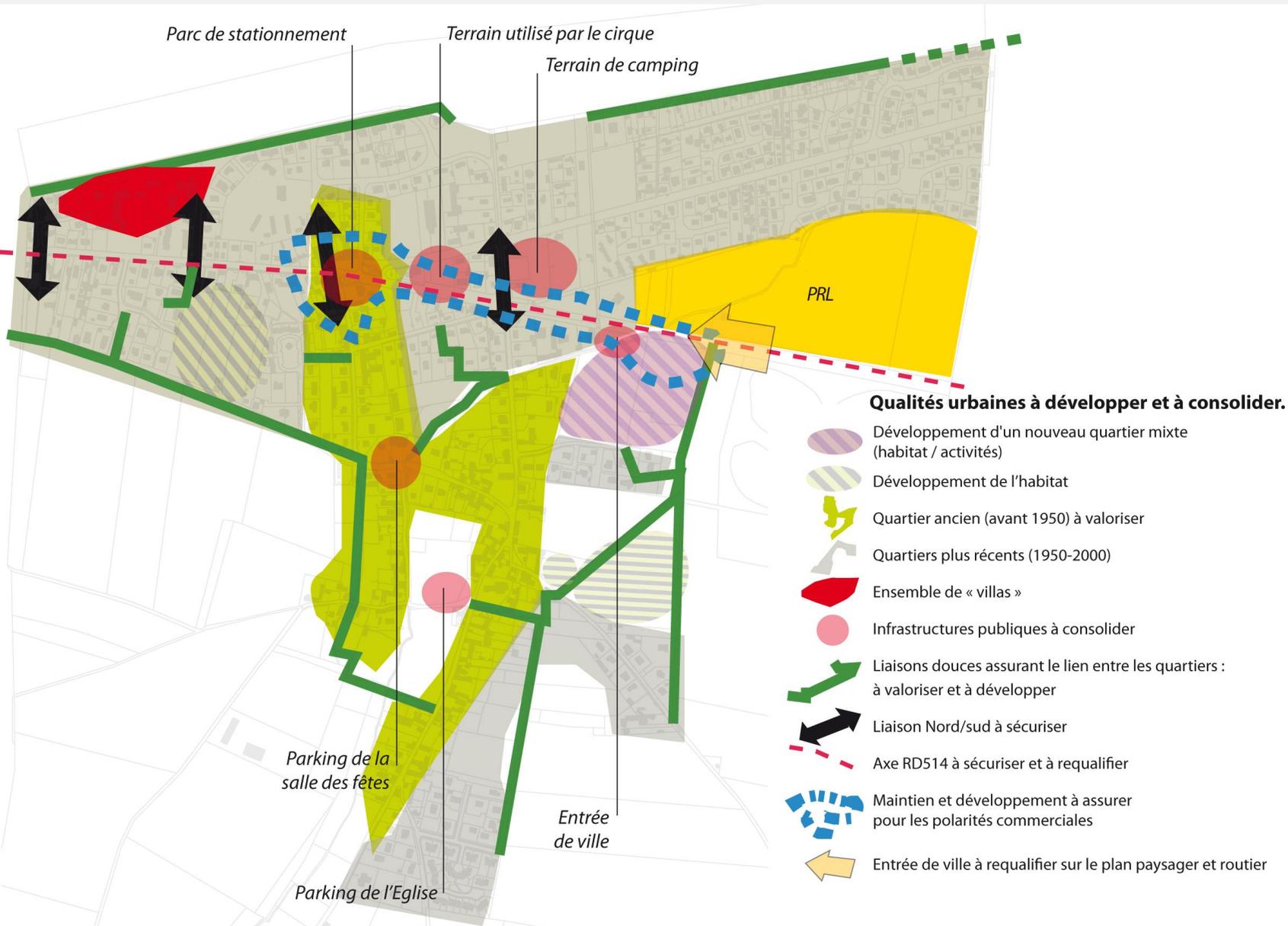
SOMMAIRE DU DOCUMENT DE P.A.D.D.

A. Asnelles, un bourg bien structuré : une organisation urbaine « compacte » à préserver.

B. Asnelles, une commune attractive à bien des égards

LES MOYENS D'ACTION IDENTIFIÉS

MOBILITÉ : GOMMER LES NUISANCES ROUTIÈRES ET DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DOUCE



Moyens d'actions :

Sécuriser les liaisons Nord-Sud

Rompre la monotonie de la RD514
(sécurisation des piétons)

Développer et renforcer le réseau de voies douces et semi-douces

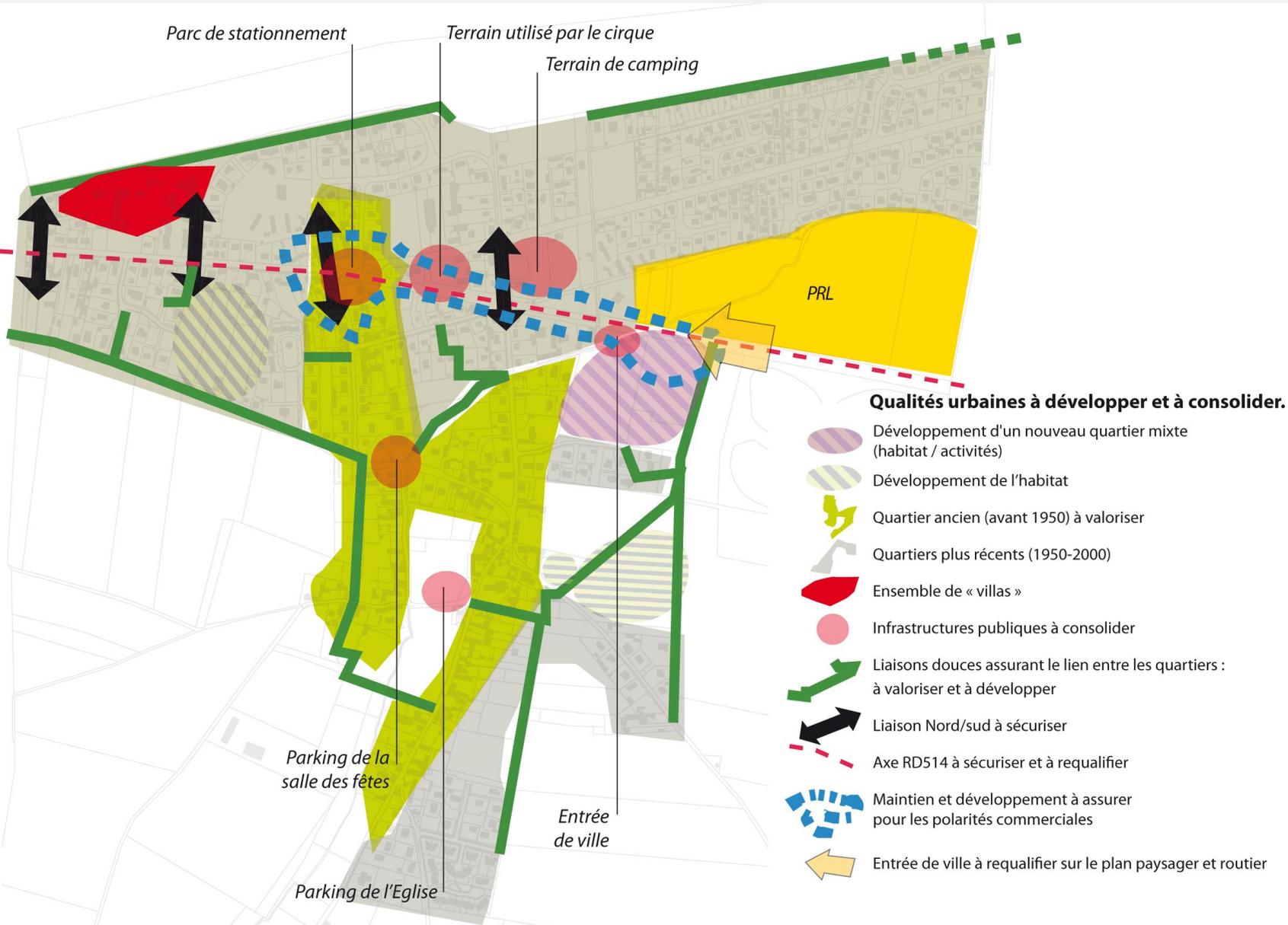
Prendre en compte les possibilités de connexions piétonnes dans la localisation et l'aménagement des futures opérations

Porter une réflexion globale sur les modes de déplacements doux du quotidien à l'échelle du bourg = signalétique, discontinuités, entretien des chemins, création de nouvelles connexions...

Connaître les besoins en transports en commun et voir les adaptations possibles

Réinterroger le dimensionnement de certaines voiries ou parkings en fonction de l'usage des lieux et dans une logique de rationalisation de l'espace.

POPULATION : MAÎTRISER LES DYNAMIQUES DE CROISSANCE



Moyens d'actions :

Maîtriser la dynamique de croissance de population et préserver le caractère rural de la commune et son cadre de vie spécifique notamment en lien avec les résidences secondaires, afin de trouver un bon équilibre entre population locale et touristique

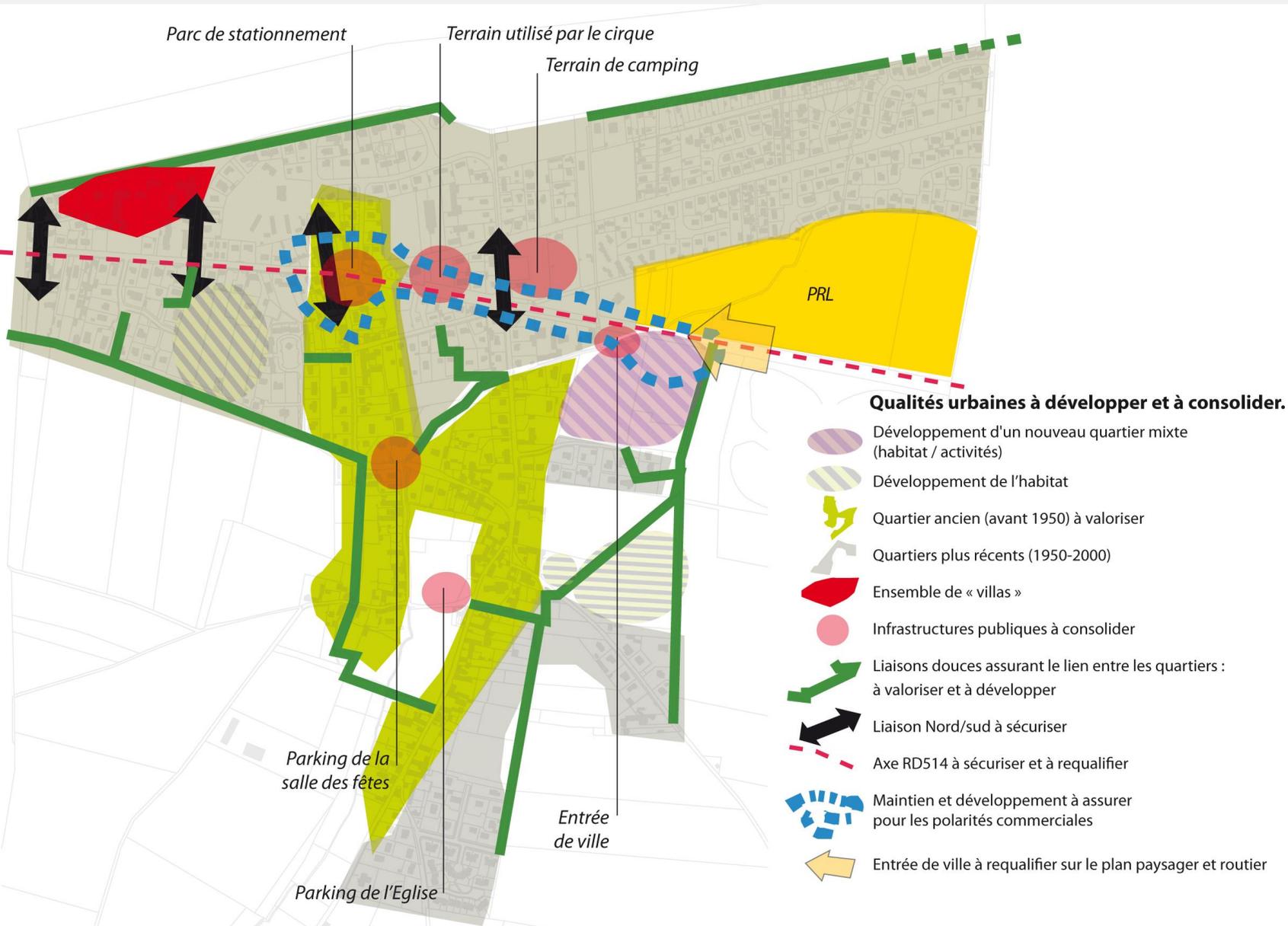
Envisager Asnelles comme une commune attractive par son cadre de vie et son offre d'équipements

Retenir sa population active sur son territoire en maintenant les services et équipements de proximité notamment transports en commun, structures sportives et culturelles, mais aussi par son offre de commerces de proximité

Permettre l'accueil d'une nouvelle population plus mixte (population jeunes avec enfants) afin de contrebalancer le vieillissement de la population

Travailler sur la stratégie foncière de la commune afin de maîtriser son développement

LOGEMENT : ENVISAGER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN HARMONIEUX ET COHÉRENT



Moyens d'actions :

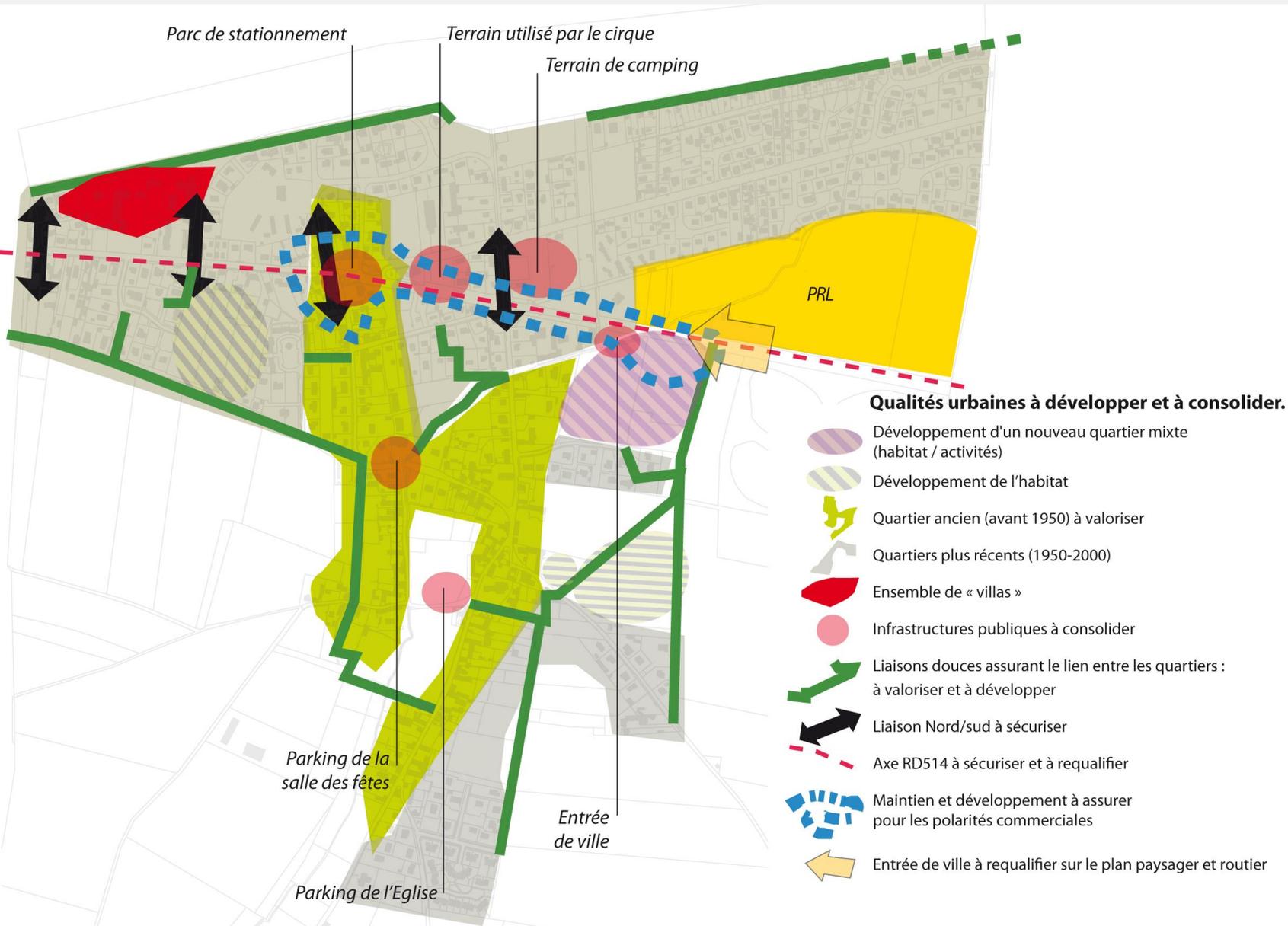
Permettre la construction de logements intermédiaires ou collectifs ou d'habitats voués à la location pour offrir un parcours résidentiel complet aux habitants :

- Possibilités pour des jeunes actifs, jeunes couples avec ou sans enfants de s'installer sur le territoire communal
- Possibilités d'installation de retraités qui auront accès à tous les commerces, services et équipements de proximité

Promouvoir la mixité des types de logements et de leur statut

Ouvrir à l'urbanisation des secteurs et des terrains pour permettre d'accueillir de nouveaux logements et ainsi rendre attractif le territoire pour une population résidentielle

ENVIRONNEMENT BÂTI : ASSURER LA PROTECTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES TISSUS URBAINS CARACTÉRISTIQUES D'ASNELLES



Moyens d'actions :

Préserver le patrimoine bâti ancien de la commune

Identifier et protéger le patrimoine remarquable

Encourager au développement de formes bâties variées qui s'intègrent dans l'environnement préservé de la commune :

- Trouver des règles d'implantation et de constructibilité qui permettent de recréer des quartiers de qualité
- Recréer des effets de rue
- Repérer les bâtiments remarquables afin d'en assurer leur préservation
- Réfléchir sur la préservation de la structure bâtie du bourg ancien.

ECONOMIE : CONFORTER ET DÉVELOPPER LE CARACTÈRE DE « VILLE DU COURT CHEMIN » DE LA COMMUNE D'ASNELLES

Paysages à préserver

-  Espace urbain, paysage de vallon
-  Paysage de plaine cultivée
-  Espaces verts à valoriser / créer / aménager
-  Trame verte structurante, à préserver et développer
-  Transition paysagère entre front bâti et plaine à préserver
-  Enjeu paysager existant à l'entrée Est de la Commune, à requalifier.
-  Zone de lagunage.

Elements touristiques à valoriser et à développer

-  Equipements touristiques, attractifs à développer / créer
-  Zones de baignade surveillée
-  Projet de zone de baignade surveillée
-  Chemins de randonnée
-  Pratique de la pêche à pied
-  Batterie de la place Mosnier
-  Prise en compte du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)



Moyens d'actions :

Conforter la position d'Asnelles dans son rôle économique et commercial

Maintenir et renforcer le nombre d'emplois sur la commune
Valoriser les entreprises existantes sur la commune

Travailler et développer le potentiel touristique du territoire de la CdC Seules Terre et Mer : tourisme de mémoire et de loisirs, par une qualité d'accueil et une offre diversifiée d'activités, d'hébergement et de restauration.

EQUIPEMENTS : CONSERVER, DÉVELOPPER ET ENRICHIR LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS ET À CRÉER

Moyens d'actions :

Paysages à préserver

Espace urbain, paysage de vallon

Paysage de plaine cultivée

Espaces verts à valoriser / créer / aménager

Trame verte structurante, à préserver et développer

Transition paysagère entre front bâti et plaine à préserver

Enjeu paysager existant à l'entrée Est de la Commune, à requalifier.

Zone de lagunage.

Elements touristiques à valoriser et à développer

Equipements touristiques, attractifs à développer / créer

Zones de baignade surveillée

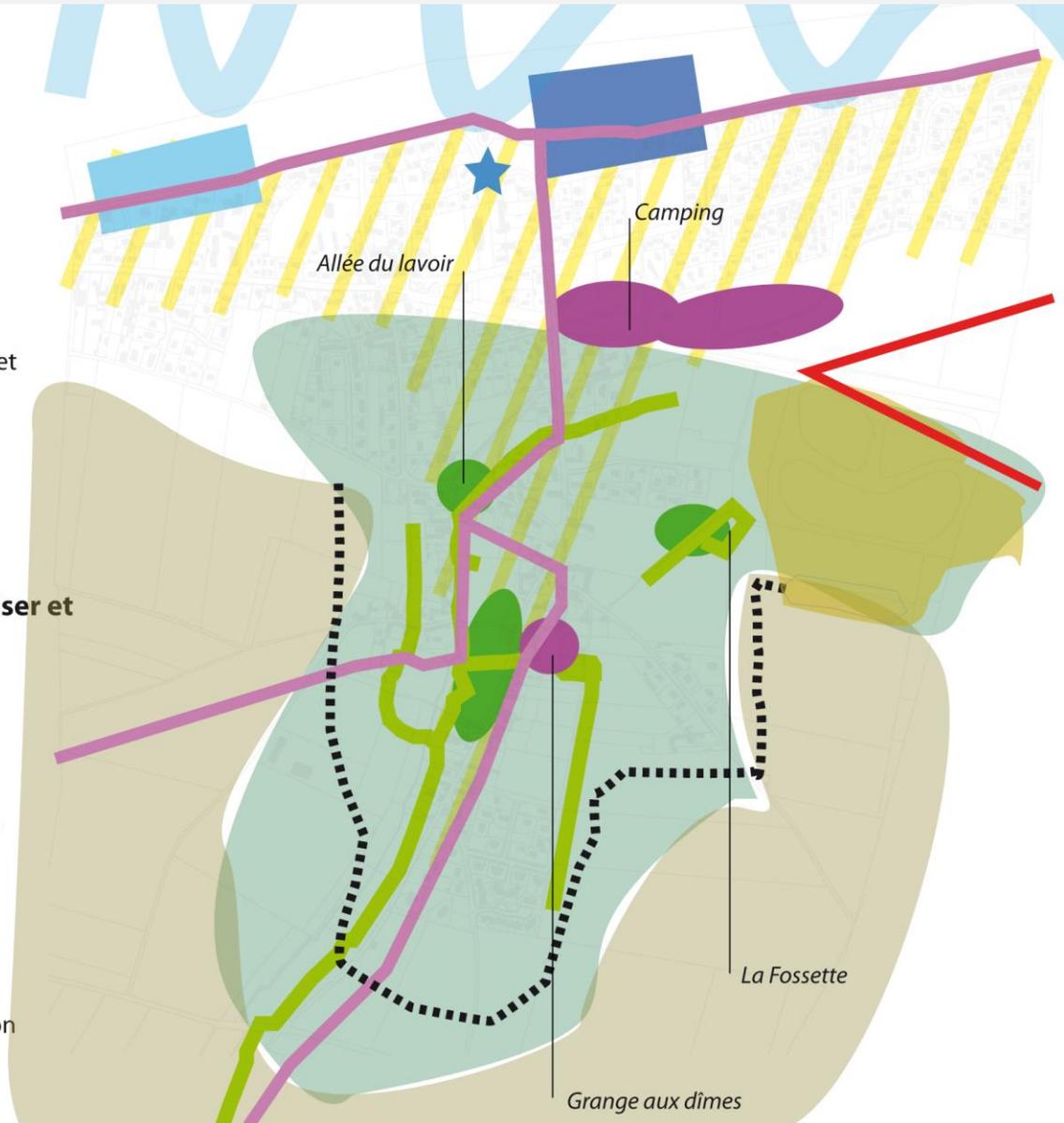
Projet de zone de baignade surveillée

Chemins de randonnée

Pratique de la pêche à pied

Batterie de la place Mosnier

Prise en compte du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)



Maintenir le bon niveau des équipements publics sur la commune afin de préserver la qualité de vie des habitants

Conserver et développer la vie associative dynamique de la commune

Travailler sur la mutualisation des équipements avec la CDC Seulles Terre et Mer

Aménager le lagunage pour y accueillir un poste d'observation ornithologique

Rentabiliser les réseaux existants dans la planification des zones de développement

Permettre le développement des communications numériques : intégrer cette problématique au plus tôt dans l'aménagement urbain et prioriser les zones d'équipements publics et commerciaux.

ENVIRONNEMENT : UN ENVIRONNEMENT RARE ET DE QUALITÉ À PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

Paysages à préserver

Espace urbain, paysage de vallon

Paysage de plaine cultivée

Espaces verts à valoriser / créer / aménager

Trame verte structurante, à préserver et développer

Transition paysagère entre front bâti et plaine à préserver

Enjeu paysager existant à l'entrée Est de la Commune, à requalifier.

Zone de lagunage.

Elements touristiques à valoriser et à développer

Equipements touristiques, attractifs à développer / créer

Zones de baignade surveillée

Projet de zone de baignade surveillée

Chemins de randonnée

Pratique de la pêche à pied

Batterie de la place Mosnier

Prise en compte du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)



Moyens d'actions :

Concilier les enjeux d'efficacité énergétique des bâtiments, de développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages et du caractère du bourg

Protéger les espaces fragiles ou présentant un intérêt écologique et/ou patrimonial

Concilier cette protection avec la valorisation de ces espaces vis à vis des visiteurs et usagers du territoire

Préserver la Trame verte et bleue structurante mais également les éléments de nature ordinaire dans une logique de valorisation du cadre de vie

PAYSAGES : ASSURER LA PRÉSERVATION DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU CADRE DE VIE D'ASNELLES

Paysages à préserver

-  Espace urbain, paysage de vallon
-  Paysage de plaine cultivée
-  Espaces verts à valoriser / créer / aménager
-  Trame verte structurante, à préserver et développer
-  Transition paysagère entre front bâti et plaine à préserver
-  Enjeu paysager existant à l'entrée Est de la Commune, à requalifier.
-  Zone de lagunage.

Éléments touristiques à valoriser et à développer

-  Équipements touristiques, attractifs à développer / créer
-  Zones de baignade surveillée
-  Projet de zone de baignade surveillée
-  Chemins de randonnée
-  Pratique de la pêche à pied
-  Batterie de la place Mosnier
-  Prise en compte du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)



Moyens d'actions :

Préserver les paysages de la commune

Assurer la transition entre front le bâti et la plaine

Préserver les éléments de paysage ordinaire (vergers, arbres dans le tissu urbain)

Préserver les vues sur la commune et sur ses alentours

Valoriser l'entrée Est de la commune, par la RD 514 notamment pour sa qualité paysagère, avec quelques aménagements pour la sécuriser

PAYSAGES : ASSURER LA PRÉSERVATION DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU CADRE DE VIE D'ASNELLES

Paysages à préserver

-  Espace urbain, paysage de vallon
-  Paysage de plaine cultivée
-  Espaces verts à valoriser / créer / aménager
-  Trame verte structurante, à préserver et développer
-  Transition paysagère entre front bâti et plaine à préserver
-  Enjeu paysager existant à l'entrée Est de la Commune, à requalifier.
-  Zone de lagunage.

Éléments touristiques à valoriser et à développer

-  Équipements touristiques, attractifs à développer / créer
-  Zones de baignade surveillée
-  Projet de zone de baignade surveillée
-  Chemins de randonnée
-  Pratique de la pêche à pied
-  Batterie de la place Mosnier
-  Prise en compte du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)



Moyens d'actions :

Valoriser les chemins de promenade et randonnée existants pour la mise en valeur du patrimoine historique et naturel local

Favoriser le recours aux énergies renouvelables : inciter à l'utilisation des énergies renouvelables (biomasse, énergie solaire, petit éolien) tout en préservant les vues paysagères.

Merci de votre attention